

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 04 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 27/11/2017
Nombre de Conseillers :
en exercice : 10 en présence : 9 votants : 9

2017 - 059

L'an deux mil dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE

Absents excusés : /

Absents non excusés : V. LEROY,

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°59 : TARIFS 2018 DES EMPLACEMENTS DE PECHE DU PETIT ET DU GRAND ETANG DE MORLINCOURT

Le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des emplacements de pêche du petit et du grand étang de Morlincourt n'ont pas changé depuis 2012.

Ils sont actuellement les suivants :

- 25,00€ pour un emplacement de pêche dans le petit étang pour une personne résidant DANS la commune
- 50,00€ pour un emplacement de pêche dans le petit étang pour une personne résidant HORS de la commune
- 65,00€ pour un emplacement dans le grand étang
- 4,00€ par jour pour un invité

Il propose les tarifs suivants à compter du 01/01/2018 :

- 25,00€ pour un emplacement de pêche dans le petit étang pour une personne résidant DANS la commune
- 55,00€ pour un emplacement de pêche dans le petit étang pour une personne résidant HORS de la commune
- 70,00€ pour un emplacement dans le grand étang
- 4,00€ par jour pour un invité

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 04 décembre 2017.

Le Maire,


Daniel CHARLET

